

Communiqué de presse

Berne, le 23 septembre 2025

Primes 2026: exploiter le potentiel d'efficacité supplémentaire et mettre en œuvre les réformes et améliorations décidées

Le Conseil fédéral a annoncé ce jour une augmentation de la prime moyenne de 4,4 pour cent pour 2026. Cette hausse reflète les coûts de la santé et montre que de plus en plus de prestations de santé sont remboursées par l'assurance obligatoire des soins. prio.swiss est convaincue que le système de santé recèle un grand potentiel d'efficacité, par exemple en planifiant mieux les soins et en évitant les doublons. De plus, les réformes déjà décidées doivent être mises en œuvre sans tarder: le financement uniforme et le développement de la médecine ambulatoire qui en résulte ainsi que les rabais de quantité sur les prix des médicaments permettront d'économiser plusieurs centaines de millions de francs. Il existe aussi un important potentiel de correction en ce qui concerne les proches aidants, la psychothérapie pratiquée par des psychologues et les médicaments pour perdre du poids. Enfin, la prudence est de mise quant à une extension supplémentaire du catalogue des prestations de l'assurance de base.

Plusieurs réformes importantes doivent bientôt être mises en œuvre et contribuer à freiner la hausse des coûts de la santé. À partir de 2028, le financement uniforme permettra d'accélérer le transfert des prestations hospitalières vers le secteur ambulatoire, moins coûteux que le secteur stationnaire. Approuvés par le Parlement, les rabais de quantité pour les médicaments les plus vendus permettront par ailleurs d'économiser plusieurs centaines de millions de francs par an.

Mesures à court terme pour les proches aidants, les médicaments contre l'obésité et la psychothérapie pratiquée par des psychologues

Qu'il s'agisse des proches aidants, des médicaments pour perdre du poids ou de la psychothérapie pratiquée par des psychologues, il est indispensable que les autorités agissent face à la hausse disproportionnée des coûts. Dans le cas des proches aidants, un tarif actuellement excessif permet à certaines entreprises de générer des marges très élevées aux dépens des assurés. Une réduction du taux de contribution de l'assurance obligatoire des soins (AOS) par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) s'impose donc, car celui-ci ne profite pas aux proches aidants eux-mêmes.

L'engouement pour les nouveaux médicaments contre l'obésité occasionne des coûts élevés sur lesquels la Confédération doit se pencher. Les conditions de remboursement actuelles dans l'AOS sont peut-être trop étendues. Seuls les traitements des patients atteints d'un important surpoids ou d'obésité clairement dus à une maladie devraient être pris en charge par l'AOS et donc par la collectivité.

Par décision du Conseil fédéral, les psychothérapies pratiquées par des psychologues peuvent être facturées à charge de l'AOS depuis le 1^{er} juillet 2022 dans le cadre du modèle de prescription. prio.swiss estime qu'un meilleur contrôle (gatekeeping) devrait être mis en place car la croissance des coûts s'explique essentiellement par l'augmentation du nombre de patients. Par ailleurs, le tarif actuel fixé par les cantons est trop élevé et pèse lourdement sur les assurés sans s'appuyer sur des données concrètes.

Élargissement du catalogue des prestations: la prudence est de mise

Le catalogue des prestations de l'assurance de base est de plus en plus étendu. De nombreux acteurs y contribuent par leurs décisions: l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), le Département fédéral de l'intérieur (DFI), le Tribunal fédéral et le Parlement. Considérées séparément, ces décisions peuvent être avantageuses pour certains groupes. Les décideurs doivent toutefois être conscients que chaque extension du catalogue des prestations accroît les coûts supportés par l'ensemble des assurés.

La prudence est donc de mise avant d'étendre encore davantage le catalogue des prestations. Une politique cohérente ou un suivi adéquat semblent encore faire défaut dans ce domaine. Dans l'intérêt des assurés, prio.swiss demande que les décisions prises, avec leurs avantages et leurs coûts, soient plus transparentes. Parallèlement, les critères d'efficacité, d'adéquation et d'économicité doivent être systématiquement appliqués. Cela vaut également pour les méthodes de traitement inscrites depuis longtemps dans le catalogue des prestations et qui ne remplissent plus ces critères.

Des économies et une qualité accrue grâce à une meilleure planification des soins

prio.swiss est convaincue qu'une planification intercantonale renforcée permettrait d'améliorer considérablement l'efficacité et la qualité des soins. L'élimination des doublons inutiles se traduirait par des économies pour les assurés. De même, la spécialisation des établissements accroît la qualité des soins. Grâce au financement uniforme, les soins ambulatoires seront également mieux pris en compte à l'avenir dans la planification cantonale. prio.swiss continuera à rechercher le dialogue avec les cantons sur cette question et à s'engager en faveur d'améliorations correspondantes pour les assurés.

Demandes médias

Christophe Kaempf, porte-parole, 079 874 85 47, media@prio.swiss